



Cahier de Vie de la Classe de Alexandre Houdelier
Ecole Maternelle Ricolfi 2
2009/2010

M.Jean Llavador, Classe des Petites Sections (PS),
accompagné de son ATSEM, Mme. Béatrice Blot

ECOLE MATERNELLE RICOLFI 2

1, Montée des écoles

06390 CONTES

04.93.79.17.41

ecole.0061803C@ac-nice.fr

Contes, Jeudi 18 juin 2009

Madame, Monsieur,

Lors de la rentrée de septembre 2009, votre enfant fera sa première rentrée à :

L'Ecole Maternelle RICOLFI 2.

En effet, suite à votre pré-inscription en mairie, une répartition a été faite afin d'équilibrer les classes de petite section des écoles maternelles Ricolfi 1 et 2. Les souhaits des familles ont été pris en considération et respectés chaque fois que cela était possible.

Afin de valider l'inscription, je vous propose de nous rencontrer à l'école à l'horaire qui vous convient :

LE LUNDI 29 JUIN ou LE JEUDI 2 JUILLET

entre 8H45 et 11H15 ou entre 13H20 et 16H00.

Le rendez-vous durera une quinzaine de minutes.

Cette rencontre vous permettra, ainsi qu'à votre enfant, de découvrir l'école.

La présence de l'enfant est obligatoire, ainsi que celle du père ou de la mère.

Il n'est pas nécessaire d'appeler pour confirmer votre venue. L'école est celle située en haut des escaliers sur la gauche en montant ; le portail ne sera pas fermé à clé, il vous suffira de venir vous présenter à mon bureau.

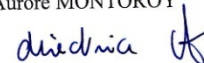
Si toutefois vous étiez dans l'impossibilité de vous libérer pendant ces créneaux horaires, je vous remercie de me laisser un message par mail ou téléphone.

Par ailleurs, je vous remercie d'apporter :

- le certificat médical attestant que l'enfant est « apte à la vie en collectivité » et que « les vaccinations sont à jour » (le carnet de santé n'est pas utile)
- la feuille de renseignements jointe à ce courrier, que vous aurez remplie au préalable.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Aurore MONTOROY



Liste des fournitures à apporter le premier jour de la rentrée.

-
-
-
- Un change complet: slip ou culotte, teeshirt, short ou jogging, le tout dans un sac plastique marqué au prénom de l'enfant.(Cet inventaire sera à moduler suivant la saison.)
- Un teeshirt de deux tailles supérieures à celle de votre enfant: il sera enfilé par-dessus ses vêtements pour les protéger lors de travaux salissants.(Il est inutile qu'il soit neuf.)
- Une grosse boîte de mouchoirs en papier.
- Trois photos d'identité récentes. (L'enfant doit pouvoir se reconnaître.)
- Une photographie « de vacances » mettant l'enfant en scène dans un cadre familial.(Elle nous servira dans une situation de langage, pour faire connaissance et se faire reconnaître par les autres.)

Cordialement,

Le maître de Petite et Très Petite Section,

REGLEMENT INTERIEUR

d'après le règlement scolaire départemental, du 13 février 2009

INSCRIPTION ET ADMISSION

Le certificat d'inscription sur la liste scolaire de la commune est délivré par le Maire.

Lors de la première admission à l'école, les parents ou la personne à qui est confié l'enfant doivent également présenter la déclaration relative à l'autorisation de communication de leur adresse personnelle aux associations de parents d'élèves.

En cas de changement d'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine doit être présenté. Le certificat de radiation est délivré par le Directeur de l'école d'origine qui en transmet une copie au Maire de la commune de départ pour information.

En outre, le livret d'évaluation de l'élève est remis aux parents sauf si ceux-ci préfèrent laisser le soin au Directeur d'école de transmettre directement ce document à son collègue.

Tout enfant âgé de trois ans au 31 décembre de l'année civile en cours doit pouvoir être accueilli. Les enfants ayant deux ans au jour de la rentrée scolaire pourront être admis dans la limite des places disponibles, si les conditions matérielles le permettent.

L'admission est enregistrée par le Directeur de l'école sur présentation du certificat d'inscription délivré par le Maire de la commune dont dépend l'école, du livret de famille, d'un certificat du médecin traitant choisi par la famille, d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication, des décisions de justice en cas de situation particulière précisant la responsabilité parentale et le lieu de résidence de l'enfant.

FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour l'élève inscrit, d'une fréquentation régulière chaque jour de classe. A défaut d'une fréquentation régulière et après une remarque écrite, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille ou à la personne ayant l'autorité parentale par le Directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative.

Horaires et aménagement du temps scolaire.

La durée hebdomadaire de la scolarité à l'école maternelle et à l'école élémentaire est fixée à 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves, organisées à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage pouvant bénéficier de deux heures d'aide personnalisée.

VIE SCOLAIRE

Dispositions générales

L'enseignant s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du l'enseignant et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Sanctions

L'école joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant : tout doit être mis en œuvre pour favoriser son épanouissement et son accès aux apprentissages. C'est pourquoi aucune sanction ne peut être infligée. Un enfant momentanément difficile pourra cependant être isolé pendant le temps, très court, nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie de groupe. Il ne devra à aucun moment être laissé sans surveillance.

Toutefois, quand le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe et traduit une évidente inadaptation au milieu scolaire, la situation de cet enfant doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative, à laquelle participeront le médecin de l'Education nationale et/ou un membre du réseau d'aides spécialisées.

Une décision de retrait provisoire de l'école peut alors être proposée par le Directeur aux parents, en accord avec l'Inspecteur chargé de la circonscription. Dans ce cas, des contacts fréquents doivent être maintenus entre les parents et l'équipe pédagogique de façon à permettre dans les meilleurs délais sa réinsertion dans le milieu scolaire.

Neutralité et laïcité de l'enseignement public

Le principe de laïcité est un des fondements de la république. Il repose sur le respect de la liberté de conscience et sur l'affirmation de valeurs communes, parmi lesquelles l'égalité de dignité de tous les êtres humains et le respect de l'identité de chacun. L'école ne peut accepter les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres élèves. De plus, les convictions religieuses ne peuvent être opposées à l'obligation d'assiduité, excepté pour les grandes fêtes dont les dates sont rappelées chaque année par une instruction publiée au Journal officiel. Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'une famille méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, avant l'engagement des procédures, le Directeur d'école organise un dialogue avec cette famille, en concertation avec l'équipe éducative.

HYGIENE ET SECURITE

Hygiène – Santé

Les parents s'efforceront d'assurer à leurs enfants une hygiène de vie permettant à l'école de remplir sa mission avec la meilleure efficacité, notamment en répondant aux besoins physiologiques concernant le sommeil et l'alimentation (petit déjeuner).

Ainsi, suite aux recommandations ministérielles, il n'y aura pas de collation pendant les récréations. Les enfants allant à la garderie pourront apporter un goûter dans leur sac, prévu pour ce temps là.

Les parents porteront une attention particulière à l'hygiène générale, au lavage des mains, des ongles et des dents, et vérifieront l'absence de parasitose dans la chevelure de leurs enfants. Tout enfant porteur de pédiculose devra être traité. Pour éviter les réinfections, il est indispensable de traiter toutes les personnes vivant au foyer, de prendre des mesures d'hygiène et de traitement de l'environnement (peignes, brosses, literie, vêtements...) et de prévenir l'enseignant.

Il est demandé aux parents de prévenir la directrice en cas de maladie contagieuse.

Aucun médicament, aussi anodin soit-il, ne peut être administré par les enseignants ou le personnel communal. Toute présence dans les cartables de médicaments est interdite.

Ne seront conservés à l'école que les médicaments entrant dans un traitement de longue durée et seulement après l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi avec le médecin scolaire.

Il est de la responsabilité des parents de prévenir l'équipe enseignante des éventuels problèmes de santé de leur enfant.

Ainsi, le projet d'accueil individualisé est mis au point, à la demande de la famille, ou en accord et avec la participation de celle-ci, par le Directeur d'école, à partir des besoins thérapeutiques précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie, adressée sous pli cacheté au médecin de l'Education nationale.

Sécurité

Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire. Le premier exercice doit se dérouler dans le mois qui suit la rentrée. Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

Un Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (PPMS) est établi.

Lutte contre la violence

Le règlement intérieur est tenu de rappeler les principes d'un comportement citoyen au sein de l'école : respect de soi et d'autrui, responsabilité et solidarité. Il est du devoir de chacun de contribuer à la préservation de ces valeurs fondamentales dont l'institution scolaire est la garante. Aucune forme de violence ne peut être tolérée : violence verbale ou physique, atteinte aux personnes et aux biens personnels ou collectifs.

Tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu de le signaler. S'il pense être confronté à une situation d'enfant en danger ou qui risque de l'être, le directeur d'école ou l'enseignant concerné adressera une fiche d'information préoccupante au conseil général et en informera l'inspection académique. En cas de péril imminent pour l'enfant (maltraitance grave, allégation d'abus sexuel), l'information sera également faxée au Procureur de la République concerné.

Dispositions particulières

Le règlement intérieur de l'école peut prévoir une liste de matériels ou objets dont l'introduction à l'école est prohibée. Ainsi, il est demandé aux familles de ne pas laisser les enfants venir avec des objets dangereux (piquants, coupants, ...)

De plus, il est demandé :

- d'éviter de mettre des bijoux aux enfants (risque de perte, de cassure, de blessure),
- d'éviter les chaussures et vêtements qui gênent l'enfant dans ses activités (tongs, bretelles, salopettes l'hiver, vêtements de trop grande valeur...),
- de mettre le nom sur le sac et les vêtements (surtout vestes, gilets...),
- de ne pas laisser l'enfant apporter des jouets de chez lui.

SURVEILLANCE

La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue. Leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de l'état et de la distribution des locaux, du matériel scolaire et de la nature des activités proposées.

Accueil des élèves aux familles

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Au plus tard à 8 h 30 le matin et 13 h 30 l'après-midi, chaque élève est sous la responsabilité de l'enseignant de la classe.

Les modalités pratiques d'accueil sont prévues par le règlement intérieur de l'école :

- **Le portail sera ouvert de 8H20 à 8H30, les parents accompagneront leur enfant dans sa classe. Il est interdit de laisser un enfant dans la cour sans surveillance. L'enfant en retard sera confié à l'ATSEM de service au portail. A 8H30, le portail sera fermé, il est donc demandé aux accompagnateurs de ne pas s'attarder dans les couloirs ou la cour.**
- **L'accueil des enfants externes se fera dans la cour sous la responsabilité d'un enseignant, le portail sera ouvert de 13H20 à 13H30.**

Remise des élèves aux familles

Les enfants sont sous la responsabilité de leur famille, à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande écrite de la famille, par un service de garde, de cantine.

Les enfants sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux (y compris les descendants mineurs autorisés) par écrit.

Les modalités pratiques de sorties sont prévues par le règlement intérieur de l'école :

- **Les enfants, n'allant pas à la cantine, seront raccompagnés par un enseignant au portail à 11H30,**
- **Les parents ou les personnes autorisées viendront récupérer l'enfant dans sa classe à 16H30,**
- **Seules les personnes dont le nom sera écrit dans la feuille de renseignement pourront récupérer l'enfant ; il peut leur être demandé de fournir une pièce d'identité.**

L'exclusion temporaire d'un enfant, pour une période ne dépassant pas une semaine, peut être prononcée par le Directeur, après avis du conseil d'école, en cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté évidente des parents pour reprendre leur enfant à la sortie de chaque classe, aux heures fixées par le règlement intérieur après entretien de l'inspecteur de l'éducation nationale.

L'organisation de l'aide personnalisée auprès d'un élève si elle est mise en place, peut amener, éventuellement une intervention en milieu de journée, 30 à 45 minutes entre 11 h 30 et 13 h 30. L'enseignant sera alors responsable de l'enfant pendant le temps de l'aide et jusqu'au moment où il l'aura confié soit au personnel de cantine, soit à sa famille s'il est externe. Les parents seront obligatoirement informés lorsque leur enfant entre dans le dispositif de l'aide.

Signature des parents ou du responsable légal
(faire précéder la signature de la date et de la mention « lu et approuvé »)





maternelle ROBERT 2
PETITE SECTION
2009-2010

	Nom	Prénom
1	BOVA	Louna
2	CUPIDO	Gloria
3	DELOLMO	Lana
4	DEPLANTAY	Enzo
5	DESTAILLATS	Maylis
6	DONGE	Marie-Luna
7	GABET-SANTELLI	Malory
8	GALLIAGUET	Valentin
9	GIAUME	Ryan
10	GRAS	Jessy
11	HOUDELIER	Alexandre
12	LEGELEY	Ethan
13	MIOSSEC	Enzo
14	PASSOLUNGI	Julia
15	PIRES	Alexandra
16	REA	Jade
17	ROSELLI-NEGRO	Alix
18	ROSELLI-NEGRO	Roxane
19	ROSSI	Enzo
20	SALAVER	Mathis
21	SARTOR	Marin
22	SEGERS	Olivia
23	SESSA	Mathilde
24	SIDELHADJ	Quentin
25	VALZANO	Luca

NOTE DE RENTREE 2009/2010

L'équipe pédagogique est heureuse d'accueillir vos enfants.

- M. Jean LLAVADOR, classe des Petites Sections (PS), accompagné de son ATSEM, Mme Béatrice BLOT.
- Mme Aurore MONTOROY, classe des Moyennes et Grandes Sections (MS/GS), accompagnée de son ATSEM, Mme Patricia SAVIANE.
- M. Jean-Michel SCLAVO, classe des Grandes Sections (GS), accompagné de son ATSEM, Mme Annie BLANCARDI.

Mme Aurore MONTOROY assure la direction.

HORAIRES SCOLAIRES.

L'accueil :

Il a lieu de 8H20 à 8H30 dans chaque classe ;
et de 13H20 à 13H30 dans la cour. Les petites sections seront ensuite emmenées par le maître au dortoir.

Le règlement scolaire départemental stipule que chaque élève est sous la responsabilité de l'enseignant après 8H30 et 13H30. **Le portail sera fermé à 8H30 et 13H30 précises.** Ainsi, après avoir accompagné les enfants dans les classes, il est demandé aux parents de bien vouloir se diriger rapidement vers la sortie. Les enseignants restent néanmoins à votre écoute, et des entrevues pourront se faire, avec prise de rendez-vous, en dehors du temps scolaire. D'avance merci pour votre coopération.

Les sorties :

A 11H30, les enfants ne mangeant pas à la cantine seront récupérés par les parents au portail auprès des enseignants (ou sous le préau en cas de pluie).
A 16H30, les parents viennent récupérer les enfants dans leur classe.

AIDE PERSONNALISEE.

Depuis la rentrée scolaire 2008, un dispositif d'aide personnalisée a été mis en place. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux enfants en difficulté de bénéficier d'une aide en petit groupe, en plus de temps scolaire. Cette aide aura lieu les lundi et jeudi entre 11H30 et 12H15 (ponctuellement dans l'année), uniquement pour les enfants dont les enseignants estimeront que cela leur serait bénéfique (l'accord parental sera demandé).

ABSENCES

Les parents doivent prévenir l'école en cas d'absence de leur enfant, le jour même au 04.93.79.17.41. Ils devront par la suite justifier cette absence.

ELECTIONS PARENTS D'ELEVES.

N'hésitez pas à venir demander des informations. Il est important que l'école vive également avec une participation active des parents.



CALENDRIER SCOLAIRE.

Rentrée des élèves	Jeudi 3 septembre 2009	
	<i>Départ après la classe</i>	<i>Reprise le matin</i>
Toussaint	Vendredi 23 octobre 2009	Jeudi 5 novembre 2009
Noël	Vendredi 18 décembre 2009	Lundi 4 janvier 2010
Hiver	Vendredi 5 février 2010	Lundi 22 février 2010
Printemps	Vendredi 2 avril 2010	Lundi 19 avril 2010
Été	Vendredi 2 juillet 2010	

ASSURANCE.

Il est souhaitable que les enfants soient assurés en « responsabilité civile » et « individuelle accidents » pour la vie quotidienne dans l'école. Cette assurance est facultative mais vivement recommandée. **En cas de sortie scolaire, cette assurance devient obligatoire.** Nous demandons aux familles de fournir dès que possible une attestation.

COOPERATIVE SCOLAIRE.

La coopérative centrale de l'école maternelle est affiliée à l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'Ecole), ce qui nous permet de gérer officiellement les ressources que vous nous allouez.

Le conseil d'école a fixé le montant de la cotisation à 15 euros ; le paiement sera effectué en espèces, dans une enveloppe cachetée et donnée à l'enseignant (écrire NOM et PRENOM sur l'enveloppe).

Votre participation à la coopérative n'est pas obligatoire. Cependant, l'argent collecté permet de financer et de gérer des projets (sorties, spectacles, fêtes...) et de mettre à disposition des enfants le petit matériel manquant nécessaire à leurs activités.

Afin de vous expliquer comment est utilisée cette coopérative, voici un exemple de répartition de la cotisation : ± 1€ pour les frais bancaires et l'assurance de l'école, ± 5€ pour les cadeaux fêtes mères, pères..., ± 3€ pour compléter l'aide financière de la mairie pour payer une sortie scolaire (bus...), ± 3€ pour renouveler les jeux abîmés (petites voitures, animaux en plastique), ± 3€ pour des denrées périssables (sel pour la pâte à sel, aliments lors de la semaine du goût...)

D'avance merci.

FEUILLES DE RENSEIGNEMENTS.

Merci de prendre le temps de remplir comme chaque début d'année les feuilles de renseignements. Celles-ci sont importantes car elles nous permettent de savoir si vous avez changé de numéro de téléphone, comment se compose la famille, de connaître les personnes que vous autorisez à venir chercher l'enfant...

Merci de les rapporter le plus tôt possible.

D'autres informations vous parviendront tout au long de l'année, soit par affichage soit par mots donnés par les enseignants de chaque classe.

L'équipe pédagogique.

Signatures des parents :

Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur.








ALEXANDRE

04/09/09

Pour Mamour.





Chers parents,

Comme l'année dernière, nous organisons les rencontres enseignant-parents le samedi matin afin que la majorité des parents puissent être là.

Ainsi, elles auront lieu : **LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE**

- à 9h00 pour les parents des élèves de Petite Section
- à 9h15 pour les parents des élèves de Grande Section
- à 9h30 pour les parents des élèves de Moyenne Section

Les parents sont attendus dans les classes respectives de leur enfant, de préférence sans leur présence.

Pour les nouveaux parents, une visite de la cantine sera prévue.

Cordialement, l'équipe enseignante.



ALEXANDRE

22/09





ALEXANDRE
le 20/10





Cahier de vie
de la classe

ALEXANDRE

Le cahier de « Vie de la classe. »

Voici le cahier de vie de la classe de votre enfant.

Il répond à plusieurs objectifs:

- Etablir un lien entre école et famille.
- Etre un support de langage écrit et de mémoire pour le jeune enfant.

Vous y trouverez des informations relatives aux activités menées en classe, les textes des chansons comptines et jeux de doigts appris, les présentations d'albums lus ainsi qu'un bref résumé de ce qui a été fait pendant chaque période de l'année.

Vous pourrez ainsi l'aider à raconter- se souvenir de ce qu'il a fait en classe, mais aussi l'aider à me raconter ce qu'il a fait, lui, à la maison, en notant sous sa dictée ce qu'il veut bien me dire ou dire à ses camarades de sa vie hors temps scolaire: une promenade, une visite chez des amis ou des parents, une séance de cinéma... qu'il peut agrémenter d'une image, d'un dessin, d'une photo... collés sur une page qui portera l'en-tête « Espace famille ».

Ce cahier valorisera le vécu de l'enfant, provoquera de nouvelles raisons de parler et contribuera à lui faire percevoir la signification de l'écriture.

Il vous sera remis en général à la fin de chaque période de quinze jours le vendredi soir et sera rapporté le lundi matin suivant.



« Toc, toc, toc, petit pouce, lèves-toi... »

Toc, toc, toc, petit pouce, lèves-toi! (Le pouce est plié, caché derrière les autres doigts. L'autre main, poing fermé, frappe à la porte.)

– Non, non, non, je ne veux pas me lever...(L'avant bras levé ,poing fermé, s'agite de droite à gauche en signe de dénégation.)

Toc, toc, toc, petit pouce, debout, c'est l'heure! (Le visage penché vers son pouce caché et les sourcils froncés, on gronde un peu son pouce...)

– Bon, je sors.(Pouce dressé.)

Bonjour Maman, bonjour Papa, bonjour grand-frère,

bonjour petite sœur. (Sont levés tour à tour l'index-maman, le majeur-papa, l'annulaire-grand-frère et le petit doigt-petite sœur. A chaque fois, Petit Pouce leur fait un bisou .)

Tout le monde est réveillé, tout le monde est levé ,

on va préparer le petit déjeuner.(Les cinq doigts s'agitent.)

On complique cet exercice difficile des doigts en disant que Petit Pouce embrasse chaque membre de la famille au fur et à mesure qu'il se lève: le pouce touche l'index, puis le majeur etc...



« Tape, tape, petites mains... »

Tape, tape, petites mains, (Les deux mains, à plat ,se tapent)

Tourne, tourne, petit moulin, (mouvement tournant des deux avant bras devant soi.)

Petites mains ont bien tapé,

Petit moulin a bien tourné. (Reprise enchaînée des deux gestes.)

Vole, vole petit pigeon, (Les deux mains ouvertes devant soi, bras tendus, doigts écartés, montent et descendent. Les deux pouces se touchent.)

Nage, nage, petit poisson, (Une main ondule devant soi le plus finement possible.)

Petit pigeon a bien volé,

Petit poisson a bien nagé. (Reprise enchaînée des deux gestes.)



« Que fait ma main? »

Voici ma main. (on montre sa main ouverte.)

Que fait ma main?

Elle caresse: doux, doux, doux... (La main caresse le dessus de l'autre main, poing fermé.)

Elle chatouille: guili guili guili... (Les doigts chatouillent.)

Elle gratte: gr... gr... gr... (Les doigts recourbés grattent avec leurs ongles.)

Elle pince: ouille...ouille...ouille... (Le pouce et l'index en opposition forment la pince.)

Elle frappe: pan, pan, pan. (La main plate frappe le dos du poing fermé.)

Elle danse: lalala, lalala... (Les doigts dansent sur le dos du poing.)

Voici ma main.

Que fait ma main?

Au revoir...et elle s'en va. (La main va se cacher derrière le dos.)



Le mois de septembre.

La rentrée! Le moment le plus difficile, pour les enfants mais aussi pour les parents.

Ce qu'on a fait:

- Connaissance. Le maître avec ses futurs élèves, les enfants avec ces nouvelles personnes et les enfants entre eux-sous forme de jeux d'appel.

- Essayé que tout se passe au mieux: aider à la séparation du matin, intervention lors des petits conflits- apprendre à partager le matériel de la classe, qui est un bien commun- mettre en place des règles de sécurité inlassablement répétées et commentées: si on court dans la classe, on se cogne aux meubles et aux autres, ne pas se faire mal- la très petite enfance n'est pas loin et morsures et griffures sont encore une manière de communiquer qui doit être dépassée.

Appris à être le plus autonome possible dans la gestion du matériel: ou prendre les feuilles, les feutres, les jeux et les ranger au mieux, et dans l'habillage (chaussures.)

-Placer sa carte de présence le matin, penser à dire bonjour.

Une foule de petites choses destinées à faciliter la vie de chacun et l'aider à s'insérer dans ce grand groupe de vingt cinq enfants qui vont devoir cohabiter chaque jour.

Le travail avec des consignes à suivre a commencé essentiellement en maniant la peinture et différents outils pour l'appliquer: main, doigt, rouleaux et puis gros pinceaux, en fabricant de la pâte à sel pour réaliser un petit bricolage à emporter à la maison.

Les moments collectifs ont consisté à réciter et chanter ensemble et à écouter des histoires.

Mois d'octobre.

A partir du lundi 5, nous préparons la « semaine du goût ».

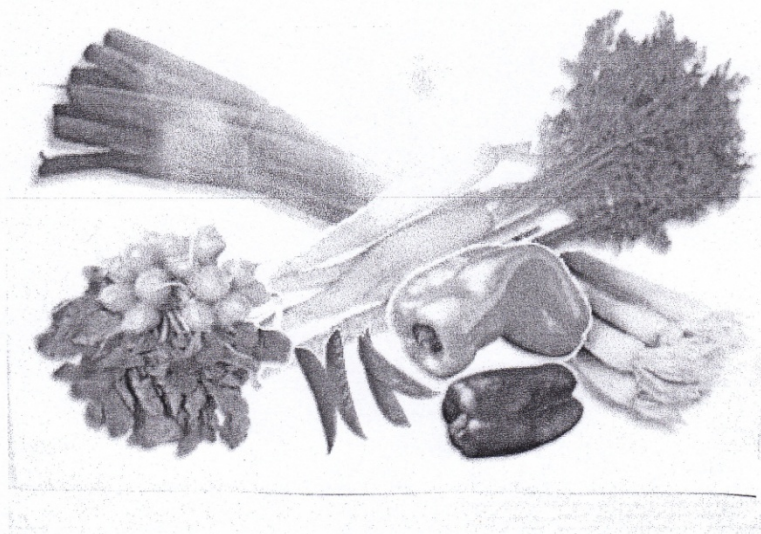
Grace à la maman de Marie-Luna, nous disposons gratuitement d'une quantité de fruits et légumes.

Mes objectifs sont : enrichir le vocabulaire, travailler les noms des couleurs, peindre en remplissant une surface en essayant de ne pas dépasser, apprendre à coller, et faire goûter tout cela en essayant de distinguer le sucré de ce qui ne l'est pas.

Mardi 6 , nous fabriquons du jus de raisin.



Lundi 12, la matinée est consacrée à goûter un après l'autre des légumes cuits mais cette fois à donner son appréciation sur une fiche de travail en collant une gommette rouge sous le(s) légume(s) que l'on n'a pas aimé(s).



Nous avons ainsi goûté : pomme de terre, carotte, poivon crû, poireau, radis, aubergine, oignon crû.

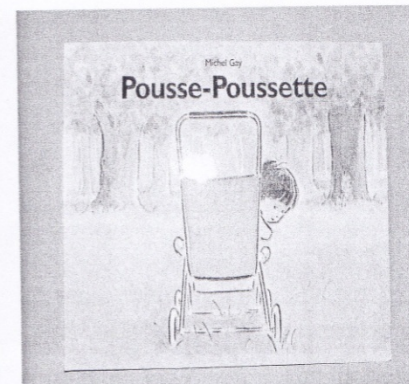
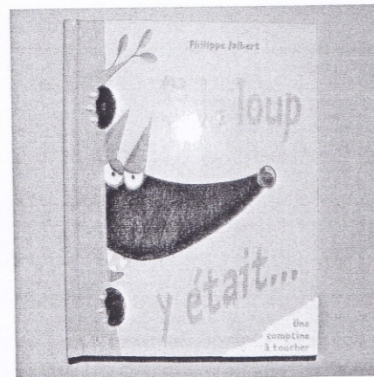
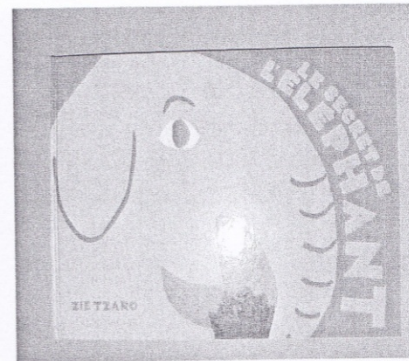
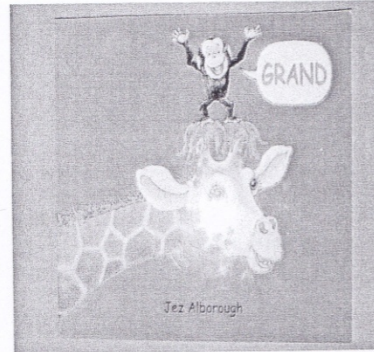
Les classes de grande et moyenne sections travaillent aussi sur ce thème. Le point d'orgue de ce travail sera un grand goûter collectif vendredi 23 après-midi: chaque classe aura préparé quelque chose à partager. La Petite Section a pour mission de faire trois gateaux au yaourt à la poire: nous nous y attelons jeudi matin 22 octobre.



Des albums lus en classe.

Aucun n'a été travaillé particulièrement. Mais tous ont été l'occasion d'aborder du vocabulaire, d'apprendre à les respecter (ne pas les laisser traîner par terre, tourner les pages sans les déchirer- certains ont fait les frais de quelques disputes pour se les accaparer- tant pis, c'est normal et prévu dans le budget)

Evoquer les caractéristiques des « personnages », des endroits ou se déroulent les histoires, l'ordre dans lequel les choses se passent sont des objectifs de la Petite Section.

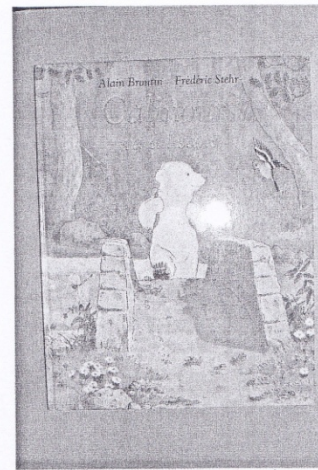




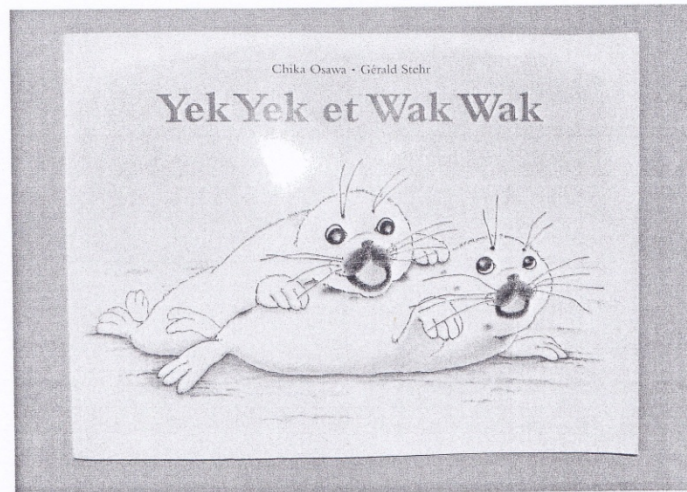
Des albums, suite.



Mort chat, mon petit chat.



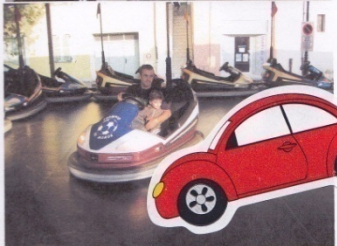
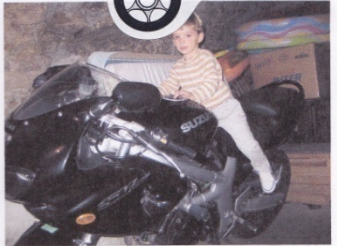
Calinours va à l'école.





Espace famille.

Plein de moments de Alexandre a settembre:





05/09/2009 Alexandre avec maman, parrain, ses grand parents du Brésil, mère et pepé, papa.





Espace famille.



28/09/2009 Fête de l'anniversaire de maman.



26/10/2006 Fête de l'anniversaire a Alexandre.



28/10/2009 Alexandre avec ses arrieres grand-parents.



28/10/2009 Alexandre avec son parrain (lapin) et avec Pepé et Mémé.



Alexandre a sa chambre.



Alexandre et sa patinette.



Département des Alpes-Maritimes
CAISSE DES ECOLES DE CONTES

Adresse : Mairie de Contes - 06390 CONTES

Téléphone : 04 93 79 00 01

Télécopie : 04 93 79 06 67

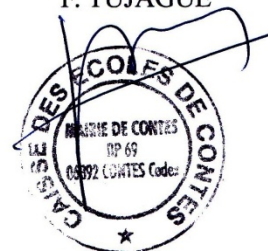
Contes, le 6 novembre 2009

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire connaître qu'une suite favorable est réservée à la demande d'inscription de votre enfant, Alexandre, au restaurant scolaire de CONTES, à compter du 20/11/2009.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
F. TUJAGUE



Suite au dos

ANNEE SCOLAIRE 2009 – 2010

PARTIE A CONSERVER

REGLEMENT INTERIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le règlement intérieur ci-après précise les modalités de fonctionnement des Restaurants Scolaires gérés par la Caisse des Ecoles de CONTES (Ricolfi - Sclos - La Vernéa - La Pointe - Maternelle). Ce règlement doit être impérativement respecté par tous les bénéficiaires.

ARTICLE 1 : Inscription.

Les parents des enfants désirant bénéficier du service municipal de la restauration scolaire devront déposer une demande d'inscription avant la rentrée des écoles (de la dernière quinzaine de juin à **15 jours avant la rentrée**). Des demandes d'inscription pourront être exceptionnellement acceptées en cours d'année scolaire. L'inscription ne deviendra effective qu'après accord de la Caisse des Ecoles.

La restauration à la carte pourra être choisie. Les parents décideront lors de l'inscription d'envoyer leur(s) enfant(s) un ou deux jours par semaine, les jours choisis devront être précisés en début d'année et scrupuleusement respectés.

Dans le cas où les demandes seraient supérieures à la capacité d'accueil des restaurants scolaires, un ordre de priorité sera établi en tenant compte :

- de la distance entre le domicile et l'école
- de la situation de famille (travail des parents...).

ARTICLE 2 : Tarif / Paiement des repas

Le tarif est fixé par le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Contes et porté à la connaissance des parents. Pour l'année 2009/2010 le tarif du repas est de 2,40 €, sauf pour les inscriptions à la carte ou le tarif est de 4,20 € par repas.

Pour les modalités de paiement des repas, les parents pourront faire le choix d'un paiement par prélèvement mensuel ou par facture bimensuelle. A cet effet veuillez trouver, ci-joint, le formulaire de demande de prélèvement à remplir et à retourner avec le formulaire d'inscription au service cantine de la caisse des écoles de Contes. Les familles ayant déjà fait le choix du prélèvement l'an passé n'ont pas besoin de renouveler la demande.

La réinscription en début d'année scolaire ne pourra être enregistrée qu'après règlement total des paiements en cours.

ARTICLE 3 : Annulation d'inscription

Dans le cas où un enfant cesserait de fréquenter le restaurant scolaire, ses parents devront en informer par écrit la Caisse des écoles de Contes, faute de quoi les repas seront dus aussi longtemps que cette formalité n'aura pas été accomplie.

REGLEMENT INTERIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES

ARTICLE 4 : Absences

Ne seront pas facturés, les repas non pris du fait d'une absence justifiée égale ou supérieure à huit repas consécutifs en facturation normale et, à 2 semaines consécutives d'école pour les enfants inscrits à la carte ; ainsi que les repas non pris du fait du non fonctionnement du service de restauration ou de la fermeture de l'école. Dans tous les autres cas, les repas non pris sont dus

ARTICLE 5 : Discipline

Les enfants devront avoir une attitude correcte envers les agents du restaurant scolaire et leurs camarades. Tout manquement grave à cette règle pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du Restaurant Scolaire. Les parents étant entendus avant qu'une telle décision soit prise. Dans le cas de difficultés pour l'application de ce règlement, les parents auront la faculté de prendre contact avec la Caisse des Ecoles de Contes, par écrit.

Coordonnées des services :

Caisse des Ecoles de Contes :
Mairie de Contes
Service cantine
Rue du 8 mai 1945
06390 CONTES

Tél : 04 93 79 00 01 (standard)

Fax : 04 93.79 06 67

Service inscription : Mme M. Paciotti : 04 97 13 87 42







ALEXANDRE

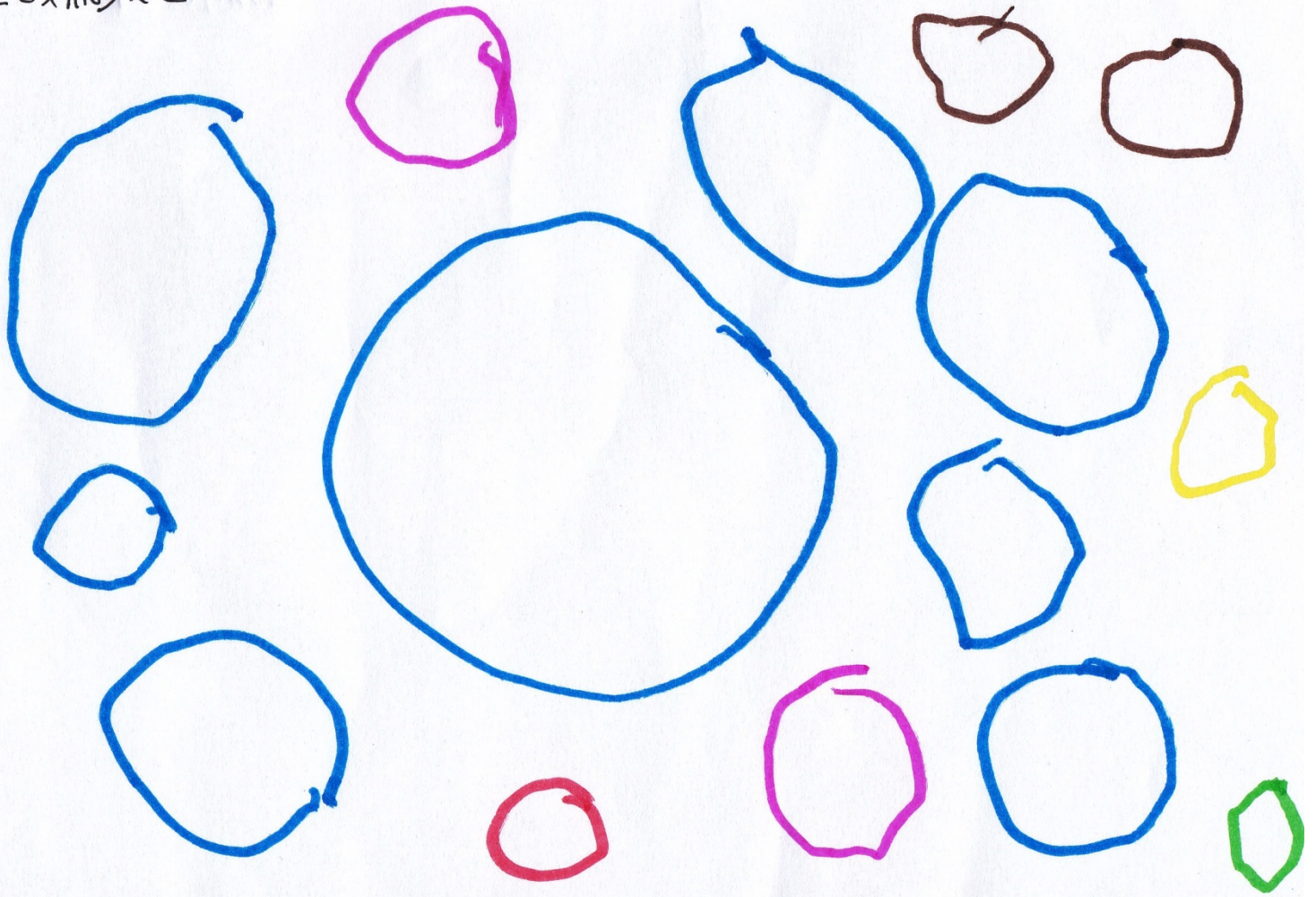
Book of CP



02/10/2009



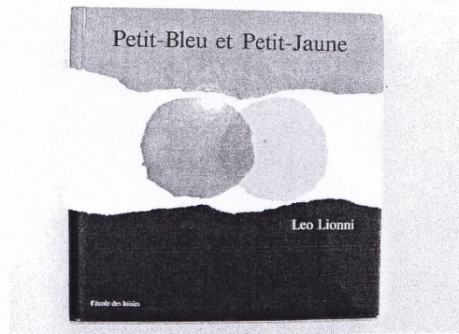
ALEXANDRE



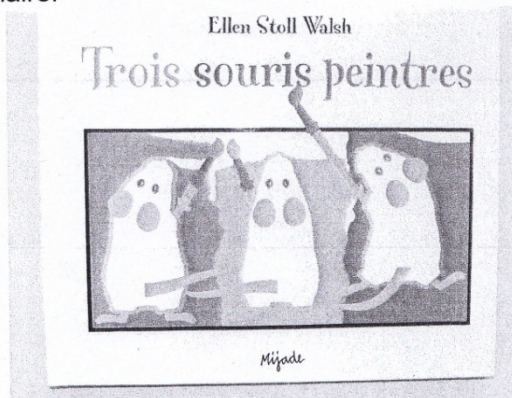
10/11/2009

Période du jeudi 5 au vendredi 20 novembre.

En cette période commence l'étude systématique de deux albums: Petit-Bleu et Petit- Jaune , puis Les Trois Souris Peintres.

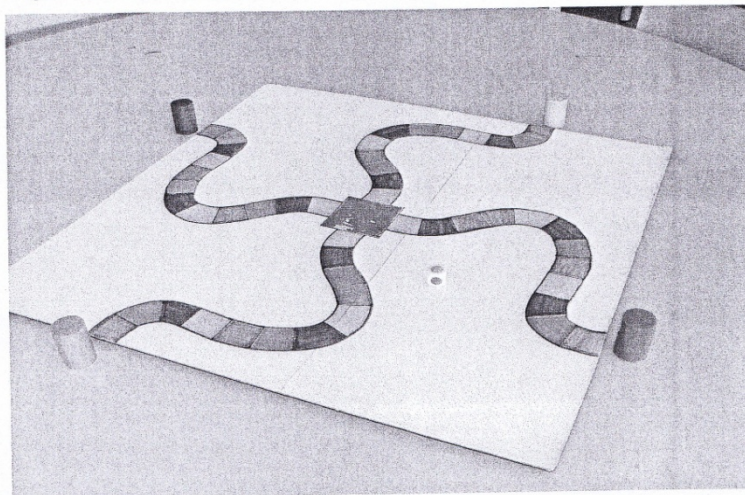


Petit- Bleu et Petit- Jaune nous ont fait travailler les couleurs, un premier essai de mélange jaune et bleu, le rond, le graphisme de lignes horizontales et verticales et bien entendu le langage et le vocabulaire.



Les Tois souris Peintres ont continué à nous faire travailler les couleurs et beaucoup plus de mélanges, et surtout ont constitué un bon prétexte à l'étude de la numération. Les activités de graphisme, langage, se poursuivent.

Les enfants ont fait la connaissance d'un jeu de société: le jeu des quatre chemins.



But: - apprendre à respecter une règle du jeu, attendre son tour, lancer un dé, et...accepter de ne pas gagner.

Les pions avancent sur le chemin composé d'un algorithme de 4 couleurs en fonction de la couleur tirée au dé (Les mathématiciens parlent de correspondance terme à terme), et le premier arrivé sur la grande case rouge du milieu mange le bonbon qui y est posé. Perdre (ou ne pas gagner cette fois-ci...) ne se passe pas sans quelques grincements de dents.

La préparation des chants de Noël ne sera pas développée ici: c'est une surprise et donc entourée du plus grand secret.

A

L

E

Novembre 2009

Alexandre a appris a dire sont prenon. Il dit qu'il s'appel ALE.

A

L

E



le bleu



Alexandre dit rouge et bleu. Ça couleur préférér est le bleu.



Il prend actimel le matin avec la paille bleu pour devenir fort.



Alexandre compte un, deux, quatre.

1 2 ...?... 4



Il a rose les fleur...

Alexandre a lue plein de livre avec maman:



<p>Le lait</p> <p>Et avec le petit déjeuner!</p>	<p>Les céréales</p> <p>Et on mastiquait avec les dents!</p>	<p>Les crêpes</p> <p>Plutôt en milieu, en début!</p>	<p>Le miel</p> <p>«Miam! Miam! les chéris!»</p>
<p>Le croissant</p> <p>Les deux côtés de sa chaîne de ferme.</p>	<p>Le pain au chocolat</p> <p>Plein le petit déjeuner en le grignotant.</p>	<p>La confiture</p> <p>«Où les fruits sont prison!»</p>	<p>La pâte à tartiner</p> <p>«Où chocolat... et très marrant!»</p>

Alexandre est aller voir au cinéma Ratatouille.



Il aime aussi regarder les dessin animé a la télé (les bébé).



Cédric...

franklin...

les simpsons...

oggy...

Garfield...

famille pirate...

Lucky Luke..



On envoie des bisous par la mémé qui est au ciel...



Il joue avec les bottes de maman...

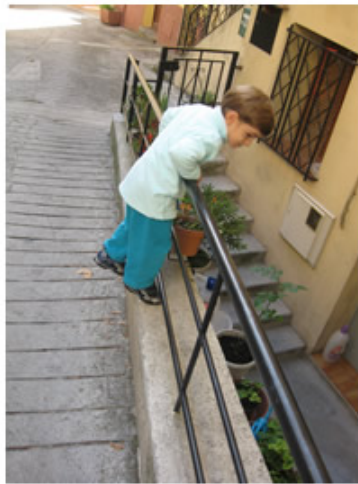


Il joue au ballon avec papá...

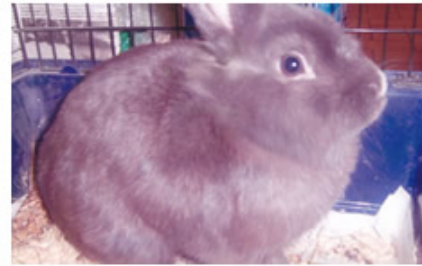


pop-up...

Il fait l'imitation de la grenouille et du chien...



Alexandre a gagné une photo du lapin Pikatchou du village...

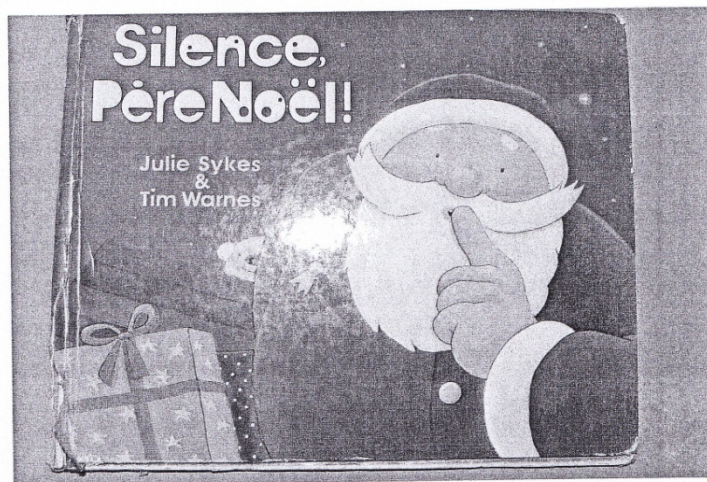


Il a un chat à la maison: Nicole

Alexandre commence à manger au restaurant scolaire le vendredi...



Période du lundi 23 novembre au vendredi 4 décembre.



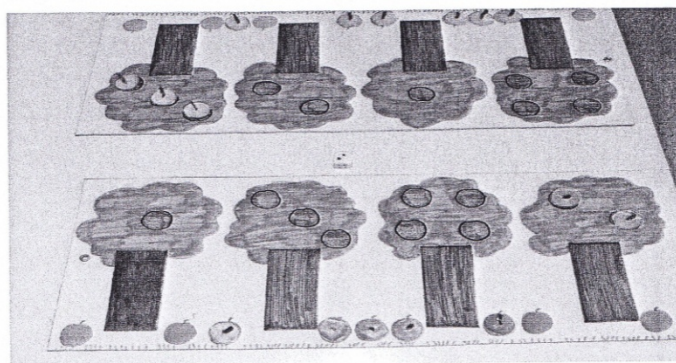
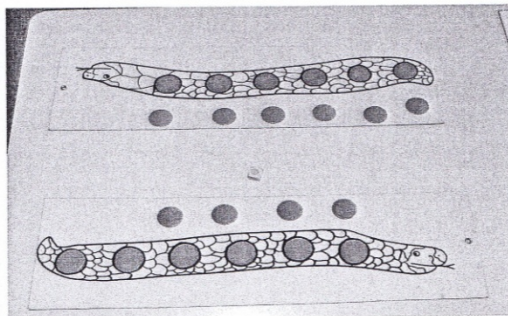
Le père Noël prépare sa tournée. Comme il est content, il chante, bien trop fort d'ailleurs: un renne qui l'aide à charger son traîneau le lui fait savoir en ces termes: - « Silence, Père Noël, vous allez réveiller les enfants! »

Nous, nous préparons le spectacle de notre chorale qui aura lieu comme vous le savez maintenant le jeudi 17 décembre à 17h. au gymnase de Contes, sous l'égide de l'U.N.I.C.E.F.

Une intervenante en musique, Evelyne, vient nous y aider tous les lundis matins en nous accompagnant à la guitare.

Le thème du spectacle étant « Chansons du Monde », il incombera aux Petits de chanter une chanson marocaine, une hindoue et une française.

Deux nouveaux jeux de société ont été introduits durant cette période: le jeu des serpents- un dé, deux couleurs- et le jeu des pommiers qui permet de dénombrer et de se familiariser avec les constellations du dé jusqu'à quatre.



L'attente du père Noël est une occasion de travailler le calendrier du mois de décembre , les notions d'hier, d'aujourd'hui et demain.

Une autre nouveauté est le fait que ni Béatrice ni moi n'écrivons plus le prénom des élèves sur leurs travaux. Chacun dispose d'un petit tiroir garni de son étiquette prénom qu'il lui appartient de coller. Les prénoms sont très rarement collés à l'envers: le travail de reconnaissance de sa première lettre semble porter ses fruits.



Alexandre apprend le decoupage avec ciseau.



Alexandre apprend le decoupage avec ciseau.

Appartir du 7 décembre, il va mangé tout les jours à la cantine de l'ecole.

Il a appri à l'ecole a mettre ça veste tout seule.



Appartir du 7 décembre, il va mangé tout les jours à la cantine de l'ecole.



Il a appri à l'ecole a mettre ça veste tout seule.



Alexandre à reçu comme cadeaux la montre de Ben 10.



Anniversaire dos 78 ans de l'arriére-grand-mere.

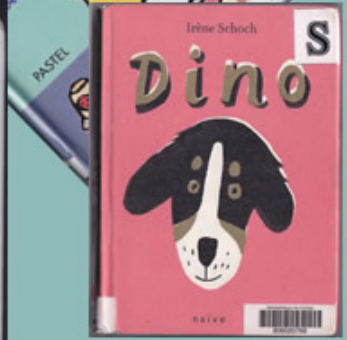
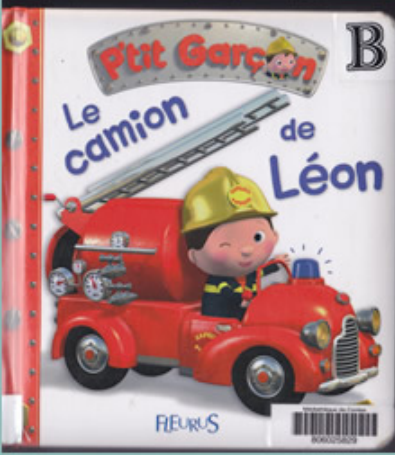
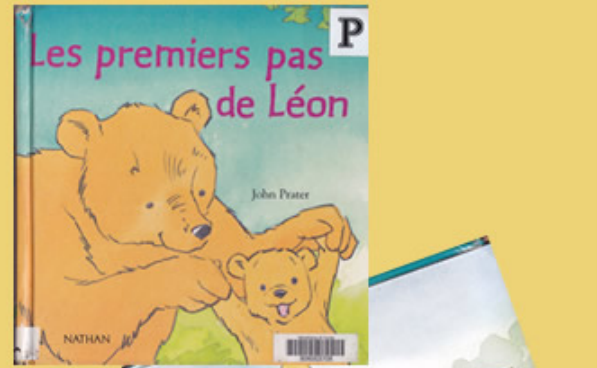


Alexandre fait la décoration du sapin de Noël avec maman et il a choisi les cadeaux pour demander au Père Noël.



Invité a l'anniversaire de son ami, Alexandre à vu lo espetacle de guinole.



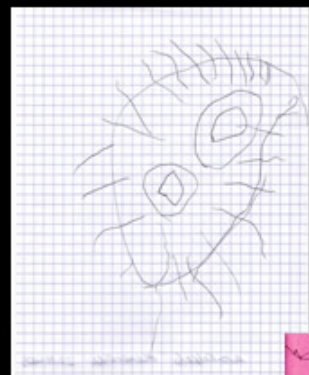


Maman lui raconte des histoire le soir pour dormir.

Il adoré cetait histoire et maman á fait des guilli quand elle arriver á cette page.



La voisine á eu un bébé et il demand un bébé dans le ventre de maman.



Il a fait son premier portrait.



Il desiner le nouveau four de la maison.





Période du lundi 7 au vendredi 18 décembre.

Cette période est celle de l'effervescence : préparer et répéter les chants qui clôtureront l'année lors du spectacle chorale au gymnase, réaliser les petits bricolages de Noël pour emporter à la maison et contribuer ainsi à la décorer . Et contenir et canaliser l'énervement qui monte dans l'attente de ce grand moment empli de rêves.

Les enfants sont normalement fatigués à cette époque, mais cette année constitue un record puisque la classe tourne depuis quinze jours avec la moitié de son effectif.

Je souhaite donc à tous les absents malades de bien profiter des vacances; ils ont certes raté des événements importants de la vie sociale scolaire (Papa Noël viendra à l'école vendredi apporter un cadeau à chacun) mais des photos seront là pour le leur raconter, leur cadeau les attend à la rentrée. Et puis ils auront l'occasion de les vivre en moyenne section... On se console.

Avant les « pages famille », j'ai inséré la photo de notre calendrier sur lequel nous comptons les jours qui nous séparent de Sa venue: il est là pour que les enfants qui le désirent puissent continuer à s'en servir.

Il est hélas en noir et blanc pour des raisons d'économie d'encre. Voici le code couleur de notre classe: Lundi, bleu.

Mardi, rouge.

Mercredi, rose.

Jeudi, jaune.

Vendredi, vert.




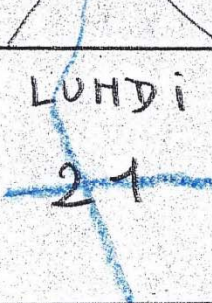




Samedi, gris.

Dimanche, blanc.

Béatrice se joint à moi pour souhaiter à tous de Bonnes Fêtes.

A bientôt.

DECEMBRE

	MARDI 1	MERCREDI 2	JEUDI 3	VENREDI 4	SAMEDI 5	DIMANCHE 6
LUNDI 7	MARDI 8	MERCREDI 9	JEUDI 10	VENREDI 11	SAMEDI 12	DIMANCHE 13
LUNDI 14	MARDI 15	MERCREDI 16	JEUDI 17 	VENREDI 18 	SAMEDI 19 	DIMANCHE 20
LUNDI 21 	MARDI 22 	MERCREDI 23 	JEUDI 24 	VENREDI 25 	SAMEDI 26	DIMANCHE 27
LUNDI 28	MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 31			



Concert de Noël

**Le Jeudi 17 Décembre 2009
au Gymnase
à 17h les enfants de maternelle,
à 18h et 20h les enfants
d'élémentaire.**



**Vous allez faire un voyage à
travers les continents !**

**Les enfants ont tant de choses à vous
faire découvrir...**

« Tant de choses à découvrir » *MS et GS*

Tout d'abord, L'Afrique :

Au MAROC : « Eram sam sam » *PS*

Au CONGO : « Uélé moliba makasi » *MS*

Puis, Les Amériques :

Aux ETATS-UNIS : « Rain » *GS*

Chez les INDIENS d'autrefois : « Anicouni » *MS*

Ensuite, L'Asie :

En INDE : « Rumbali » *PS*

Au JAPON : « Sakura » *GS*



Arrive, L'Océanie :

En Nouvelle-Zélande :

« Le haka » *Garçons MS et GS*

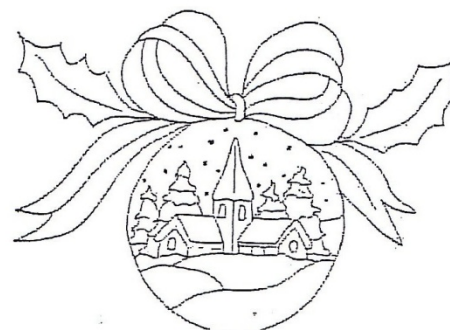
Enfin nous serons de retour à

Contes, Ensemble :

« Ensemble » *de Goldman, GS*

**Avant le dernier voyage au pays
imaginaire :**

« Les lutins de Noël » *Tous*





Pour le vacances de Noel il a neige a Contes le 19/12/2009.



Pour le vacances de Noel il a neige a Contes le 19/12/2009.





Espace famille.



Je suis alle voir le spectacle de Mary Poppins au Palais Nikaia.

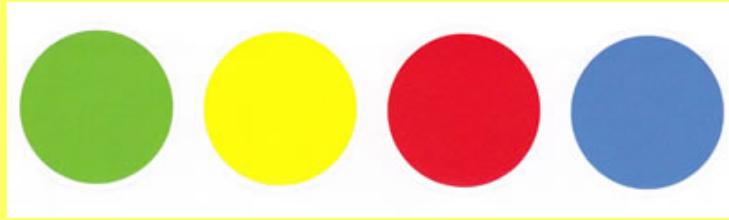


Je suis alle voir le spetacle de Mary Poppins au Palais Nikaia.





**Je ne veu pas qu'om m'appel Bébé. Je suis grand. Je m'appel ALE.
Je connais ses quatre colour (just manque a prendre a dire vert...):**



J ai fait plein activite avec maman a la maison pendent les vacances.

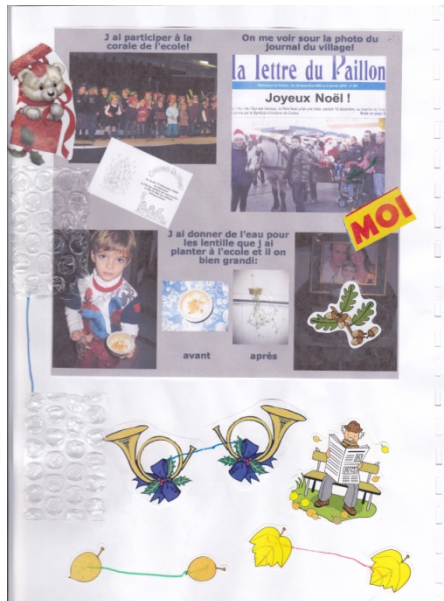




J ai participer à la corale de l'ecole!



On me voir sour la photo du journal du village!



J ai donner de l'eau pour les lentille que j ai planter à l'ecole et il on bien grandi:



avant



après





**J ai écrit la lettre pour le Père Noel. J ai
etait sage et il ma porter plein de
cadeaux!**



**Le Père Noel et venu chez mes
grand-parents!**





Les cadeaux que j'ai reçu du Pere Noel:



Pour de premier de l'anné je suis alléz au restaurant japoné et j ai pris la photo de la murine avec mon apareil a photo.





Période du mois de janvier: lundi 4 au vendredi 29.
La semaine du mois de février: du lundi 1 au vendredi 5.

Début janvier, nous avons ensemble tiré les rois- une maman a tenu à nous offrir une couronne et une frangipane.

Ci-dessous les heureux élus, Malory et Enzo:



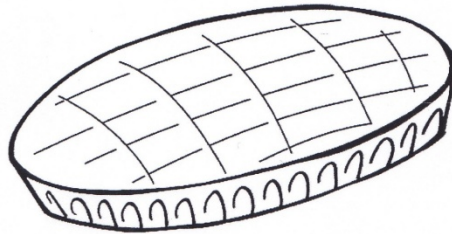
Le mois a été consacré à l'étude d'un unique album, suffisamment riche pour déboucher sur du travail dans tous les domaines: langage, graphisme, construction du temps et de l'espace, danse, chant: Roule Galette.





J'aime la galette

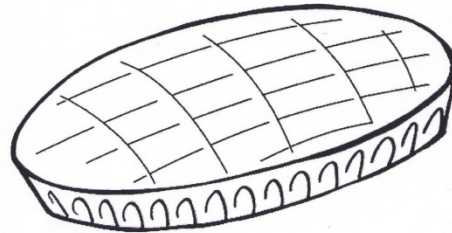
J'aime la galette,
Savez-vous comment ?
Quand elle est bien faite,
Avec du beurre dedans.



Tra la la la la la la lè re,
Tra la la la la la la la la,
Tra la la la la la la lè re,
Tra la la la la la la la la.

J'aime la galette

J'aime la galette,
Savez-vous comment ?
Quand elle est bien faite,
Avec du beurre dedans.



Tra la la la la la la lè re,
Tra la la la la la la la la,
Tra la la la la la la lè re,
Tra la la la la la la la la.



Février est la période de préparation du Carnaval, dont vous avez pu voir le résultat jeudi soir -ou du moins une partie puisque la bataille de confetti se déroule entre enfants uniquement.

Nous ne saurions trop remercier une fois de plus la générosité et saluer le savoir-faire de tous les pâtissières et pâtissiers qui se sont mobilisés.

Béatrice et moi vous souhaitons bien entendu de bonnes vacances.

Je me permets de vous rappeler l'importance de nous apporter le carnet de santé de votre enfant le premier jour de la rentrée.

J'insère avant les pages Espace Famille la photographie de notre calendrier du mois de février: les élèves de la classe en ont compris le rôle, s'y déplacent de mieux en mieux. Usez en comme vous l'entendez .



Le jour de carnaval

Paroles: Anny et Jean-Marc Versini
Musique: Anny et Jean-Marc Versini



R C'est le jour de carnaval
Préparons nous pour le bal
Et dans la cour de l'école
On fera la farandole

1 Mais avant il faut
Bien se déguiser
En fée, en robot
Suivant son idée

2 Oui c'est la coutume
Il faut s'habiller
D'un joli costume
Pour aller danser


3 Mon copain Julien
Se déguise en roi
Et quant à Romain
Il est en gaulois

4 Même la maîtresse
Est vraiment très belle
Elle est en princesse
Et porte une ombrelle

5 On va défiler
Devant les mamans
Pour faire admirer
Nos déguisements

LUNDI 1	MARDI 2	MERCREDI 3	JEUDI 4	VENDREDI 5	SAMEDI 6	DIMANCHE 7
LUNDI 8	MARDI 9	MERCREDI 10	JEUDI 11	VENDREDI 12	SAMEDI 13	DIMANCHE 14
LUNDI 15	MARDI 16	MERCREDI 17	JEUDI 18	VENDREDI 19	SAMEDI 20	DIMANCHE 21
LUNDI 22	MARDI 23	MERCREDI 24	JEUDI 25	VENDREDI 26	SAMEDI 27	DIMANCHE 28

FEVRIER



Madame, Monsieur,
Chers parents,

Après les vacances de février, l'ensemble des élèves de l'école va s'atteler à un grand projet: réaliser une fresque sur les murs du préau que la mairie , à notre demande, a fait repeindre en blanc.

Ce projet conçu avec l'aide d'une intervenante en arts plastiques payée par l'Education Nationale va nécessiter l'achat de pinceaux (plats, ronds, brosses etc...) de rouleaux pour peinture acrylique et... de peinture - acrylique exclusivement - financé par notre coopérative.

Pour en soulager le coût, nous nous permettons de faire appel à vous afin d'essayer de récupérer un maximum de matériel dont vous n'auriez plus l'usage: - rouleaux à peindre, manchons, fonds de peinture acrylique toutes couleurs, vieilles bâches, chiffons et tout ce qui peut servir à en faire, bacs et grilles à peinture, ainsi que des morceaux de carrelage car un coin de mosaïque est prévu.

Cordialement,

l' équipe enseignante.



REGLEMENT INTERIEUR

1/ CONDITIONS D'ACCUEIL ET HORAIRES

Les enfants seront accueillis dans la limite des places disponibles. En cas de sureffectif, les enfants dont les deux parents travaillent seront prioritaires....

L'accueil a lieu tous les matins entre 8h et 9h dans les locaux scolaires suivants :

- Accueil de Loisirs Maternel : Ecole Maternelle Ricolfi II
- Accueil de Loisirs Primaire : Ecole Primaire Ricolfi « Cour des Artichauts »
- Accueil de Loisirs Pré-Ados et Ados : Maison de La Jeunesse

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h jusqu'à 18h **impératif**, aux mêmes endroits. **En cas de non respect des horaires précédemment cités l'O.C.J.C. se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant.**

Les enfants de plus de 8 ans peuvent quitter seuls l'accueil de loisirs à la condition qu'une décharge des parents ait été transmise à l'inscription. Les parents devront notifier par écrit aux directeurs de l'accueil de loisirs, les personnes autorisées à venir chercher leur enfant. Dans le cas où aucune autorisation n'est délivrée, nous ne pourrions pas confier les enfants à une tierce personne.

Les enfants ne peuvent pas sortir de l'accueil de loisirs en dehors de ces horaires, sauf par notification et décharge signées des parents et en accord avec les directeurs.

2/ PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Une fiche sanitaire complétée par un certificat médical ainsi qu'une fiche de renseignements. La fiche sanitaire est en effet le seul lien entre les organisateurs et la famille. Pour cela, elle doit être remplie avec le plus d'exactitude possible. Un dossier d'inscription est valable l'année scolaire (de septembre à aout de l'année qui suit).

Aucun enfant ne sera accepté sans ces documents dûment remplis.

3/ REGLEMENT

Le règlement s'effectue lors de l'inscription, il ne sera mis à l'encaissement qu'à la fin de la période.

Les frais d'inscription sont fixés à 1, 5 jours du prix de journée, pour l'année scolaire (de septembre à aout) dans la limite de 15 €.

Suite à une convention signée entre L' OCJC et la CAF, le prix journalier est obtenu en multipliant le quotient familial par 0.9%.

- Pour les allocataires (allocations familiales, APL...) fournir un justificatif disponible auprès des services de la CAF (joignable directement par téléphone au 0 820 250 610 ou par internet www.caf.fr)
- Pour les non allocataires, fournir une copie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2008.

Le tarif minimum est de 2.50 Euros.

En l'absence de ces documents, nous serions dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum de 30 Euros par journée.

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure ou maladie. En cas d'absence pour maladie, 2 de jours de carences seront appliqués.

Au delà de ce délai, présentation du certificat médical pour la non-factoration des journées de maladie.

Je, soussigné(e) M _____ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à l'accueil de loisirs.

J'autorise l'accueil de loisirs à photographier mon enfant : oui / non *

* barrez la mention inutile

« Lu et Approuvé »

Date : _____

Signature :

AIDE INDIVIDUALISEE

ECOLE MATERNELLE RICOLFI 2
1 Montée des écoles
06390 CONTES

04.93.79.17.41

NOTE EXPLICATIVE

Depuis la rentrée 2008, au niveau national, la semaine à l'école est passée de 4,5 jours à 4 jours. Ainsi des heures ont été réaffectées en dehors des 6 heures journalières pour aider les enfants en difficulté. Après concertation avec notre Inspectrice, il a été prévu que ces heures puissent être destinées à de la prévention plutôt que de la remédiation, surtout lorsque les enfants sont en maternelle.

Ainsi, l'équipe enseignante a décidé pour la prochaine période scolaire, soit jusqu'aux vacances d'avril, de travailler avec les enfants de petite section pour de la prévention sur le langage.

Par conséquent, ce dispositif va être proposé à tous les enfants de la classe de petite section pour le domaine langagier (avec principalement lecture d'histoire, discussion sur la compréhension...). Les enfants ayant plus de difficultés langagières pourront être pris plusieurs fois par semaine.

Ce dispositif aura lieu entre 12H30 et 13H10 les lundis et mardis, lorsque les enfants remonteront de la cantine. Les enfants seront en petits groupes avec un enseignant de l'école à tour de rôle. A la fin de la séance, ils iront retrouver leurs camarades au dortoir.

Pour les enfants externes, ils devront revenir à l'école à 12H30, l'enseignant responsable du groupe viendra les récupérer. A 13H10 ils iront également au dortoir avec les autres.

La participation à ce dispositif n'est pas obligatoire, pour que l'enfant participe à ces séances langagières, il vous faut remplir l'autorisation, et la rapporter complétée à l'enseignant de la classe dès la rentrée des vacances de février.

L'EQUIPE ENSEIGNANTE

ECOLE MATERNELLE RICOLFI 2
1 Montée des écoles
06390 CONTES

04.93.79.17.41

AIDE INDIVIDUALISEE

NOM : HOUDELIER

PRENOM : ALEXANDRE

CLASSE :

AUTORISATION DES PARENTS

Madame, Monsieur : CLAUDIA HOUDELIER

Parents, tuteurs légaux, de l'enfant : ALEXANDRE

autorise mon enfant à bénéficier d'une aide personnalisée au sein de l'école maternelle Ricolfi 2.

n'autorise pas mon enfant à bénéficier d'une aide personnalisée au sein de l'école maternelle Ricolfi 2.

Le :

05/02/10

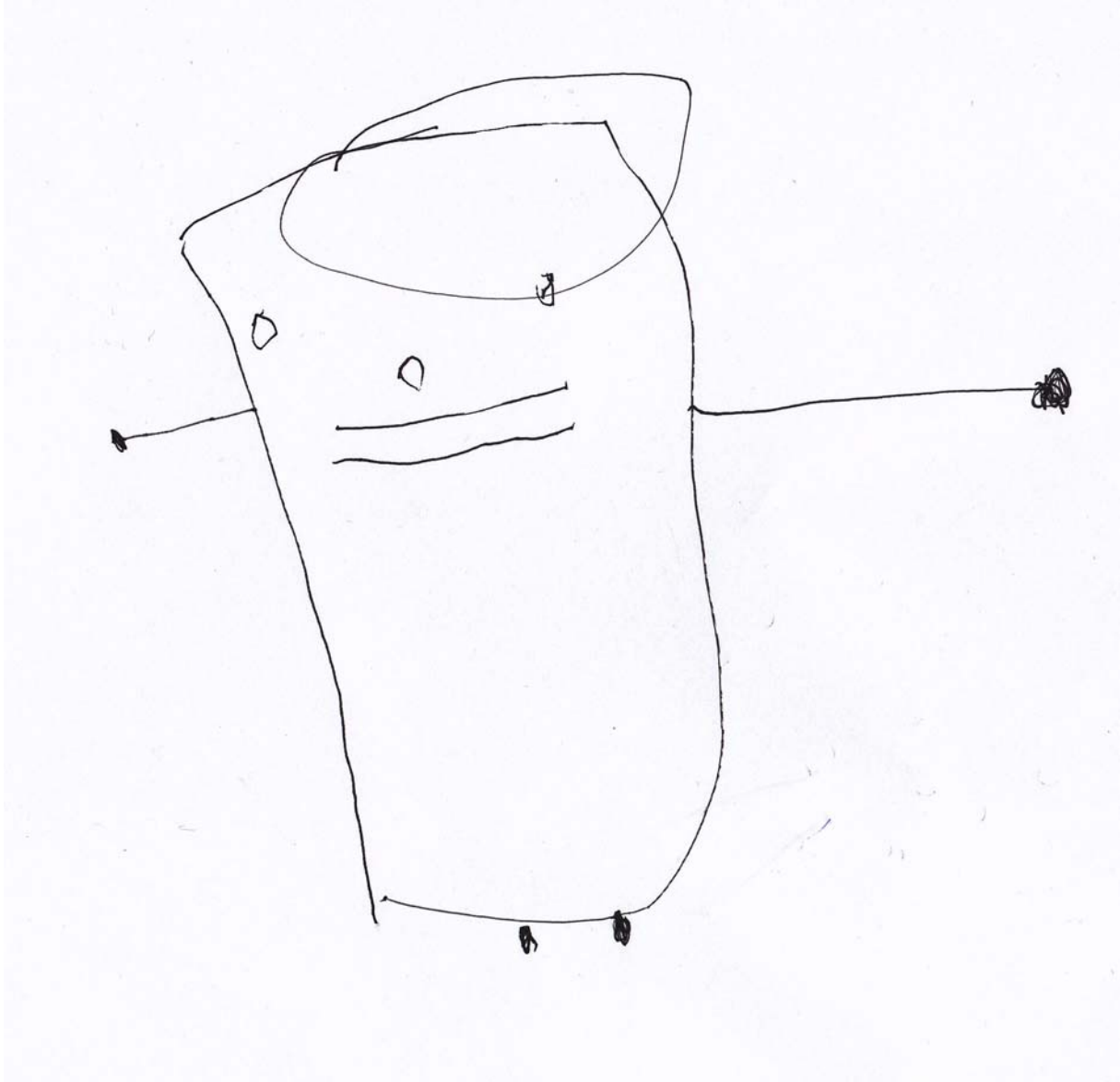
Signature :

Claudia Houdehier

Cette autorisation est valable pour toute l'année scolaire 2009-2010.











J'ai jouer beaucoup avec mon arrière grand-père. J'ai pris le vacin pour la gripe A



J ai leu plein de livre avec maman! J ai pris deux couleurs en plus: gris et blanc!



Je suis allé à la Foire de Nice!



Je joue beaucoup avec mon chat Nicole.



ALEXANDRE
Espresso famille.





Je ai donne un gateau pour l'anniversaire a papà!



Je ai donne un gateau pour l'anniversaire a papà!



Je suis allè a la pêche avec mon père.

Je suis allè a la pêche avec mon père.





Je mis le masque de lapin pour le carnaval de l'école.



Le 11 fevrier il a beaucoup neiger!





Période du 22 février au vendredi 26 mars.


Durant cette période a été étudié l'album Boucle d'Or et les trois ours dont vous avez pu voir quelle en a été l'exploitation dans le cahier de travail qui vous a été remis pour les vacances de printemps.



Travail sur la fresque.

Tous les enfants de l'école ont participé à la peinture des fresques sur les murs du préau : voilà comment nous nous sommes organisés.

Les mardis, jeudis et vendredis matin huit équipes de trois enfants, un élève de la classe des grands, un de chez les moyens et un petit, sous la direction d'un maître et de son ATSEM se sont relayées pour peindre au rouleau les rectangles délimités par du papier collant, les autres élèves du maître ou de la maîtresse étant alors confiés aux autres enseignants dans leurs classes avec un travail à faire en autonomie. (A base de coloriages pour les plus petits.)



La fresque sur l'autre mur a été commencée par les petits qui y ont réalisé des formes, des animaux et les lettres(la première lettre de son prénom) par collage de bouts de papier. Les grands ont tout recouvert par de la peinture à l'éponge. Les papiers ont été retirés après séchage en présence de tous les enfants réunis, chacun en enlevant un bout.

Les moyens ont été chargés d'apporter de la couleur sur les traces blanches.

La suite un peu retardée par l'humidité du mur se poursuivra par temps plus sec après les vacances et sera la mise en peinture noire d'une sélection de bonshommes de toutes les classes vidéo-projetés puis dessinés sur les murs.

L'inauguration de l'œuvre se fera en grandes pompes....nul ne sait quand pour le moment.

Béatrice se joint à moi pour souhaiter à ceux qui ont la chance d'en prendre de bonnes vacances de Pâques.



Chanson.

Les œufs.

J'ai des œufs dans mon panier,
J'ai des œufs dans mon panier,
Combien en voulez-vous, je vais les compter
Combien en voulez-vous, je vais les compter.

Pong, pong, pong. (Nous imitons la note grave
de la guitare, trois fois.)

J'ai des œufs dans mon panier,
J'ai des œufs dans mon panier,
Combien en voulez-vous, je vais les compter
Combien en voulez-vous, je vais les compter.

Ding, ding, ding, ding, ding. (Note aigüe, cinq fois.)

J'ai des œufs dans mon panier,
J'ai des œufs dans mon panier,
Combien en voulez-vous, je vais les compter
Combien en voulez-vous, je vais les compter


Gling, gling, gling gling, gling, gling, gling, gling...
(Il y a beaucoup d'œufs .)

J'ai plus d' œufs dans mon panier,
J'ai plus d' œufs dans mon panier,
J'ai glissé sur une feuille et je suis tombé(e),
J'ai glissé sur une feuille et je suis tombé(e).


Vous voulez un peu d'omelette?

AVRIL

JEUDI

1


VENREDI

2


SAMEDI

3

DIMANCHE

4

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
5	6	7	8	9	10	11
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
12	13	14	15	16	17	18
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
19	20	21	22	23	24	25
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI		
26	27	28	29	30		



ma chambre



chez moi



Espace famille.

ma chambre



chez moi



ANDRÉ



j ai fait du velo



je suis aller au parc





je suis aller au cirque



je ai reçu plein ouef en chocolat à pâque



je suis aller visiter la ferme au
Col de Vence





<http://houdelier.com>